



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISÉ

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Support stagiaire
- Rapport PASS

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session

SUIVI

- Emargement
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



Tarif INTRA

1 980€ HT/groupe

(Support pédagogique fourni en version PDF)

MISE EN SÉCURITÉ **Installations électriques des logements existants + Pratique du PASS* sur site**

INTRA

MES 1,5 ALUR : 1,5 jours - 10,5 heures



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et de détecter les anomalies de sécurité à corriger pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens.

PROGRAMME

Réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR - Obligation d'un état de l'installation électrique
- Équivalences attestation CONSUEL / Rapport de diagnostic
- Opportunité pour les professionnels
- Exigences minimales (6 points de sécurité)

Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe - Bailleur / Occupant / Installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

Aspects théoriques - Grille d'évaluation PASS*

Présentation du rapport PASS

Exigences techniques minimales :

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Élimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage
- Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

Attestation de conformité CONSUEL

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? Son utilisation pour une « mise en sécurité »

Qualification professionnelle

QUALIFELEC : Mention SEH, Sécurité Electrique Habitat

Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)

Mise en situation pratique :

- Analyse des points de sécurité électrique dans un logement
- Remplissage du rapport PASS*

**PASS, un nouvel outil objectif d'aide à la détermination des justes travaux à réaliser.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com